REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

BOUCHES DU RHONE

Nombre de membres afférents au conseil municipal : En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 14 novembre 2025

Date d'affichage :

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAS BLANC DES ALPILLES

Séance du 25 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le vingt cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Monsieur GESLIN Laurent, maire.**

Présents : Monsieur VILLERMY Jean-Louis, Madame BERTRAND Sylvie, Monsieur DELLA SANTINA Patrick, Madame BAYEUL Julie, adjoints au maire.
Madame BRETON Magali et Messieurs EYNAUD Éric, RAMILSON Gilles.

Absents excusés : Mesdames FONTAINE Véronique, BAZIN Natacha, HUGLY Daniela, METIFIOT Babette et Messieurs PAFUNDI Tony, PORTE Florian, GESLIN Arnaud.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BERTRAND Sylvie

Objet de la délibération : Approbation de la proposition de financement Crédit Relais attente subventions

Monsieur le maire expose à l'assemblé la nécessité de contracter un crédit relais pour le financement et la continuité du chantier de création du pôle de santé et de services. En effet, la commune doit faire l'avance des travaux effectués par les entreprises alors que les subventions seront perçues à postériori, une fois les dépenses justifiées.

Il faut également noter que la vente de l'appartement à l'étage ainsi que la vente des locaux de la maison médicale existante, généreront des recettes qui assureront également le remboursement de ce crédit relais.

Deux établissements bancaires contactés ont transmis une proposition de Crédit Relais attente subventions pour un montant emprunté de 200.000,00 € :

- **Crédit Agricole** : durée de 2 ans taux fixe de 2,96 % soit 5.920,00 € par an d'intérêts
  Frais de dossier : 300,00 €

- **Caisse d'Epargne** : durée de 1 an taux fixe de 2,75 % soit 5.500,00 € par an d'intérêts
  ou durée de 2 ans taux fixe de 2,85 % soit 5.700,00 € par an d'intérêts
  frais de dossier : 400,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la proposition de financement de la **Caisse d'Epargne** d'un montant de 200.000 € sur une durée de 1 an au taux fixe de 2,75 %, les frais de dossier s'élevant à 400,00 €, le calcul des intérêts étant effectué annuellement ;

DONNE pouvoir à Monsieur le maire d'avoir recours au crédit relais ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20251125-2025-60-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2025

2025 60

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Vote : - Pour – 7 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 1 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents

MAIRIE de MAS BLANC DES ALPILLES (B.-du-Rh.)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 60

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20251125-2025-60-DE
Date de réception préfecture : 27/11/2025